VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 13 novembre 2023
PORTANT REGLEMENTATION
DE PERMISSION DE VOIRIE ET DE CIRCULATION

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6
- Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux au 8 les Gâtés à Henrichemont, par l'entreprise CSC, Rte de Gien, 45600 SULLY SUR LOIRE, le 17.11.2023
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1ème: La commune donne permission de voirie à l'entreprise CSC, Rte de Gien, 45600 SULLY SUR LOIRE afin de réaliser ses travaux au 8 les Gâtés le 17.11.2023, de 8h à 12h. La route sera barrée.

Article 2ème : L'accès des services de secours devra être possible pendant toute la durée du chantier. Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3ème : La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 4ème : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
018-211801097-20231113-2023_11_97ar-AR
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/11/2023
publié sur le site de la commune le 13.11.2023

MAIRIE D'HENRICHEMONT

Le Maire,
Gilles BUREAU

Publié sur le site de la commune, henrichemont.fr, le 13.11.2023